Mandat de prélèvement SEPA
Redevance Incitative des déchets ménagers

Créancier

Identifiant créancier SEPA : **FR06ROM546788**

REDON Agglomération
3 rue Charles Sillard
35600 REDON

Débiteur

Référence client : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

FRANCE

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Paiement : **Récurrent/Répétitif**

BIC | | | | | | | | | | |

Signature :

Paiement : ❒ 2 échéances ❒ 4 échéances

Fait à :

Le :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez REDON Agglomération,
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de la collectivité.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

MERCI DE RETOURNER CE FORMULAIRE À :
REDON Agglomération 3 rue Charles Sillard 35600 REDON
accompagné de votre RIB
Avant le 01/12/2021 pour une mise en place sur la facture de 2022.

Pour tout changement au sein de votre habitation *(naissance, décès, départ ou arrivée...)* merci de le signaler à REDON Agglomération.

Le service de la collecte des bacs d'Ordures Ménagères et des bacs jaunes fonctionne tout au long de l'année.
En cas d'empêchement, les communes du territoire sont prévenues au plus vite et une information est publiée sur le site de REDON Agglomération.
www.redon-agglomeration.bzh

POUR SIGNALER TOUTE ANOMALIE DANS VOTRE FACTURE OU POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ NOS SERVICES :
contact@redon-agglomeration.bzh - 02 99 70 34 34